

Vente par soumissions des coupes de bois abattus (Aisance de Chassepierre - Florenville)

(Ouverture des soumissions lot par lot)

Cantonnement DNF de Florenville

Rue de Neufchâteau, 1 à 6820 Florenville

***Lundi 16 novembre 2026
à 10 heures***

ATTENTION ! ! !

Par le seul fait du dépôt d'une soumission, tout candidat adjudicataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les clauses générales et particulières du cahier des charges relatif aux ventes des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région Wallonne, ainsi que les clauses propres à chaque lot, et déclare y adhérer sans restriction aucune.

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS uniquement. Ouverture des soumissions lot par lot.
Dépôt possible juste avant l'ouverture des soumissions de chaque lot.

Cubage : Cubage réalisé sur écorce. Circonférence mesurée au mètre à mi-longueur et transformée en diamètre

Pour tout complément d'information, veuillez contacter l'agent de triage (coordonnées ci-dessous) ou le responsable de cantonnement Nathalie Lemoine (0477/78 11 60).

Coordonnées de l'agent de triage :

G. Cachard : 0477/60 05 24

CLAUSES PARTICULIERES PRINCIPALES DES VENTES

Article 1 : Mode d'adjudication

La vente sera faite par soumission. Ouverture des soumissions lot par lot.

Article 2 : Soumissions

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

Article 3 : Qualité des bois :

Lots vendus sans garantie de qualité.

Classement effectué sur base du des critères du "Petit manuel de classement qualitatif du bois rond de chêne à l'usage du forestier, 2020, G. Boucard, J. Demoulin."

Le bleuissement et la mitraille ne font l'objet ni de purge, ni de refaction.

Aucun traitement phytosanitaire n'est autorisé sur la zone de stockage des grumes.

Article 4 : Quantité des bois :

Les volumes de bois sont des volumes **sur** écorce.

Les circonférences sont mesurées au mètre puis transformées en diamètre pour effectuer le classement proposé

Longueur mesurée au décamètre.

Article 5 : Débardage des bois :

Tous les lots sont vendus débordés à port de camion.

Article 6 Prix de vente et paiement (art 13 et 19 cahier des charges)

Le prix de vente est un prix hors frais et taxe (HTVA).

Le prix de vente, les frais et les taxes sont à payer au propriétaire, précisé dans la facture transmise à l'acheteur à l'issue de la vente. Les factures seront transmises par Le Receveur communal.

Le paiement se fait **au comptant dans les 15 jours calendrier de l'envoi de la facture** par le Receveur de l'Administration vendresse.

Le paiement est effectué avant enlèvement des grumes.

Article 7 : Résiliation pour non-respect des délais

Si le paiement ou l'enlèvement ne sont pas effectués dans les délais, la vente est résiliée de plein droit et sans mise en demeure préalable, et le vendeur procède à la réadjudication des bois. L'acquéreur en défaut est tenu envers le vendeur de la différence en moins entre le montant de son offre et celui de la seconde adjudication. L'excédent, s'il y a lieu, appartient au vendeur, à titre de dommages-intérêts.

Article 8 : Enlèvement des bois :

L'enlèvement des bois ne sera autorisé qu'après réception du paiement au comptant du montant total de l'achat frais et taxes compris et délivrance du « permis d'exploiter ».

Un accord préalable de l'agent de triage est obligatoire avant l'enlèvement des bois. L'acheteur prendra rendez-vous avec l'agent de triage durant les jours et heures ouvrables. Le rendez-vous sera fixé au moins 24h à l'avance.

Le délai d'enlèvement est fixé à 45 jours à compter de l'envoi du permis d'exploiter.

Article 9 : Broyage des bois en forêt :

Tout acheteur qui souhaite broyer mécaniquement un lot de bois en forêt pour le transformer sur place en plaquettes forestières devra au préalable solliciter l'autorisation du Chef de cantonnement DNF. Un état des lieux sera effectué le cas échéant et le dépôt d'une caution serait exigé conformément au CSC des ventes de bois.

Article 10 : Certification PEFC

Tous les bois présentés sont certifiés PEFC.

Récapitulatif des lots

N° Lot	Propriétaire	Agent forestier	Essence Principale	Qualité des billes	# bois	# surbilles	Volume Total [m³]
1	Cne Florenville	G. Cachard	Chêne	B - D	14	0	58,17
2	Cne Florenville	G. Cachard	Chêne	BC - D	24	9	57,29

Coordonnées de l'agent de triage :

G. Cachard : 0477/60 05 24

Modèle de SOUMISSION

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n°1 de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA. pour le lot n°2 de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

*Biffer la mention inutile

Lot 1 :

Localisations : 49°44'3.048"N 5°15'20.088"E, 49°44'10.248"N 5°15'11.339"E, 49°44'20.328"N 5°14'57.299"E et 49°44'23.316"N 5°15'3.239"E

Élément quantitatifs :

Répartition des volumes (en m³) par catégories de diamètre

Essences	Type	N bois	V moyen	Qualité	10-20 cm	21-30 cm	31-40 cm	41-50 cm	51-60 cm	61-70 cm	71-80 cm	81-90 cm	91-100 cm	Volume total
Chêne	Grume			B						2.86	4.36	3.62	2.90	13.75
Chêne	Grume			B1					0.72	0.89	3.44	1.02		6.07
Chêne	Grume			B2					0.72					0.72
Chêne	Grume			BC						3.03	1.92	1.58	1.36	7.88
Chêne	Grume			C1						1.32	5.19	5.89		12.41
Chêne	Grume			C2					1.20					1.20
Chêne	Grume			D					0.65	7.16	6.13	2.21		16.15
Total Chêne		14	4.16						3.28	15.27	21.04	14.32	4.26	58.17

(*) 14 bois

Élément transmis à titre d'informations :

Date d'abattage : SEPTEMBRE 2026

Couleur de la peinture : ROUGE

Numéro des bois repris dans ce lot : 1, 2, 3, 4, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 21, 25, 26 et 38

Lot 2 :

Localisations : 49°44'3.048"N 5°15'20.088"E, 49°44'10.248"N 5°15'11.339"E, 49°44'20.328"N 5°14'57.299"E, 49°44'23.316"N 5°15'3.239"E et 49°44'22.272"N 5°15'30.132"E

Elément quantitatifs :

Répartition des volumes (en m³) par catégories de diamètre

Essences	Type	N bois	V moyen	Qualité	10-20 cm	21-30 cm	31-40 cm	41-50 cm	51-60 cm	61-70 cm	71-80 cm	81-90 cm	91-100 cm	Volume total
Chêne	Grume			B2				0.70						0.70
Chêne	Grume			BC				3.30						3.30
Chêne	Grume			C1			2.83	4.95						7.78
Chêne	Grume			C2			1.89	4.11	1.97					7.97
Chêne	Grume			D			8.63	6.95	1.83	3.86	3.81			25.08
Total Chêne		23	1.95				13.35	20.01	3.79	3.86	3.81			44.83
Chêne sec	Grume			D				2.29						2.29
Total Chêne sec		1	2.29					2.29						2.29
Chêne	Surbille			D				2.05	2.11	4.27	1.74			10.17
Total Chêne surbille		9	1.13					2.05	2.11	4.27	1.74			10.17
Total		33	1.74											57.29

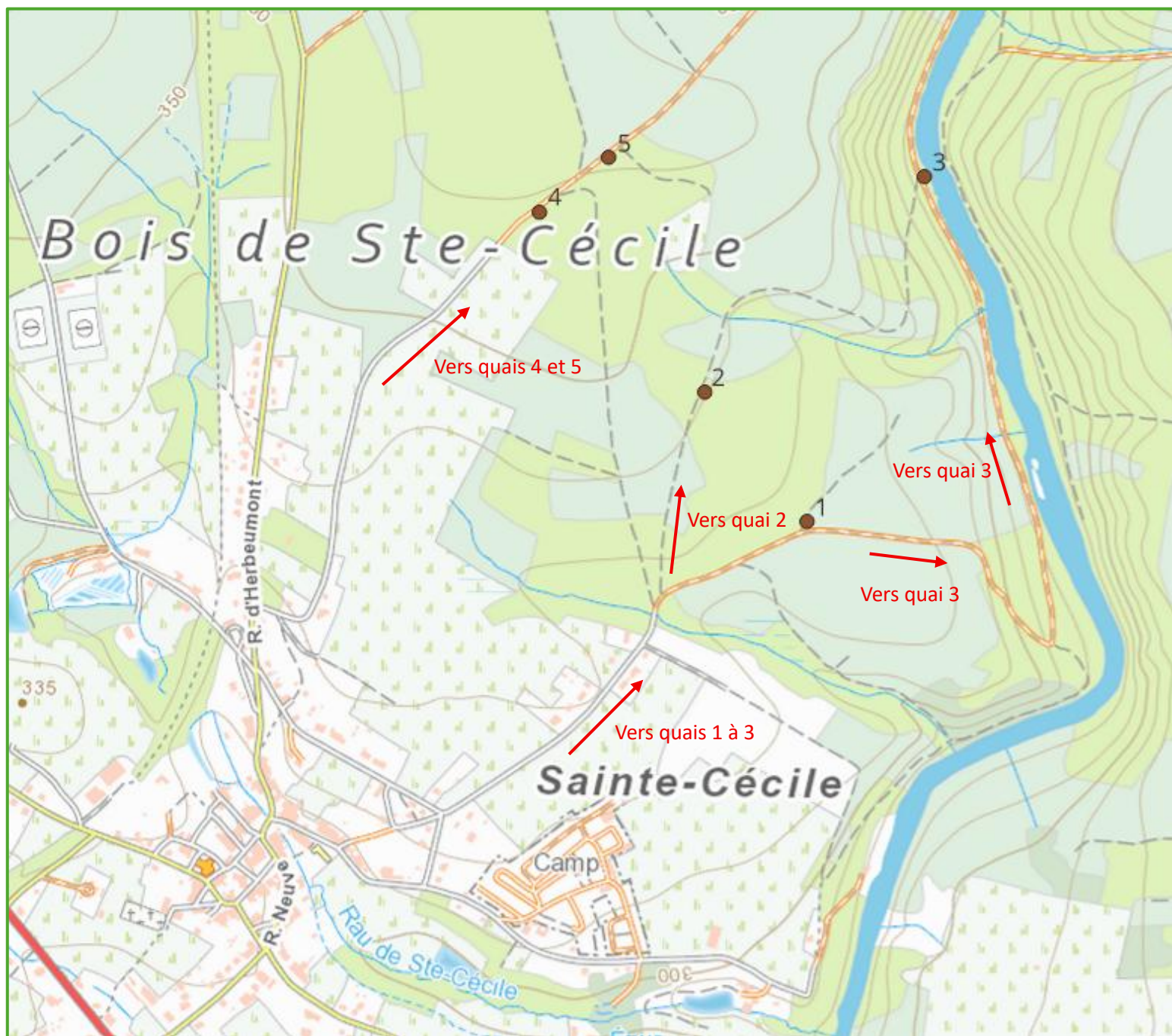
(*) 24 bois et 9 surbilles

Elément transmis à titre d'informations :

Date d'abattage : SEPTEMBRE 2026

Couleur de la peinture : NOIR

Numéro des bois repris dans ce lot : 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 16, 19, 20, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 1', 1'', 2', 3', 13', 15', 17', 21' et 21''



Quai 1 : Lot 1 (8 bois) et 2 (13 bois)

49°44'3.048"N - 5°15'20.088"E

Quai 2 : Lot 1 (3 bois) et 2 (7 bois)

49°44'10.248"N - 5°15'11.339"E

Quai 3 : Lot 2 (2 bois)

49°44'22.272"N 5°15'30.132"E

Quai 4 : Lot 1 (1 bois) et 2 (8 bois)

49°44'20.328"N - 5°14'57.299"E

Quai 5 : Lot 1 (2 bois) et 2 (3 bois)

49°44'23.316"N - 5°15'3.239"E

Adresse vers le quai 1 à 3 : Rue de Lambrai, 6820 Florenville

Adresse vers le quai 4 et 5 : Rue de la Belle Hôtesse, 6820 Florenville

!!! Les quais sont inaccessibles pour cause de chasse les 16 et 17 octobre 2026 et les 6,7 et 8 novembre 2026 !!!